



BISSONNETTE FORTIN GIROUX

Cabinet d'avocats, s.a.

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE

St-Jérôme, le 21 septembre 2018

Me Véronique Dubois, secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

800 Place Victoria, 2^{ième} étage

Bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-4032-2018 Phase 3

Demande relative à la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, à l'approbation du plan d'approvisionnement et à la modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019 et du 1^{er} janvier 2020

Correspondance de l'ACIG

Notre référence : 3070-0384

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision procédurale – Enjeux et échéancier de la phase 3, D-2018-123, et a pour but de vous faire part que l'ACIG n'interviendra pas à la Phase 3 du dossier mentionné en rubrique.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos meilleures salutations.

BISSONNETTE FORTIN GIROUX

Cabinet d'avocats, s.a.

Par :

Guy Sarault, avocat

GS/cf

cc : Gazifère a/s Me Louise Tremblay et Jean-Benoit Trahan
ACIG a/s Dr. Shahrzad Rahbar, Mme Eveline Sallin, Mme Lucie Gervais
Monsieur Paul Paquin

